

Séance du Conseil communal de Château-d'Oex du 31 octobre 2024
Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 22/2024

Demande de crédit pour le démantèlement du premier et deuxième tronçon du téléski des « Monts-Chevreuil »

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le jeudi 9 octobre, dans la salle de du Conseil Communal, à 20h30. Elle était composée de Mme Yvonne Wespi 1^{er} membre, de Mesdames Céline Baux, Valérie Rossier en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Blum, Darcy Mottier, et de Monsieur Didier Combremont.

La Municipalité était représentée par Messieurs Eric Grandjean, Syndic et Pierre-François Mottier.

Après les salutations d'usage Yvonne Wespi donne la parole à P.-F. Mottier pour un bref historique.

Le site des Monts-Chevreuil a été fermé en 2000. Quelques années plus tard un groupe s'est formé pour travailler sur sa réouverture soutenu dans ses démarches par « le rapport Fürger » qui dirigeait la pratique du ski dans notre village sur les Monts-Chevreuil. Malgré cela, le site n'a pas été retenu dans le projet Alpes Vaudoises 2020 du canton, si ce n'est pour un éventuel baby lift sur la partie inférieure, ce qui n'était pas réalisable.

Il est resté un site fantastique pour la randonnée été comme hiver avec le joli restaurant sommital racheté et géré par le ski club des Moulins.

En 2020, sous la pression des instances écologiques et du Canton, la décision de démanteler les installations a été prise. La mise à l'enquête du démantèlement des trois tronçons a attiré quelques oppositions qui ont pu être levées, celles-ci ayant été déposées plutôt par principe que par réel objectif de stopper les travaux.

Le coût total des travaux avait été estimé à CHF 1 millions mais seul le démantèlement des deux premières sections du ski lift est concerné par ce préavis. Il s'avère que suite aux retours des appels d'offre, le montant est moins élevé que prévu, ceci en partie grâce au fait que la surface de la terre à évacuer autour et sous les socles en béton a pu être réduite de moitié comme expliqué dans le préavis.

La section 3 du ski lift sera plus compliquée et plus onéreuse à démanteler et devra être effectuée à l'aide d'un hélicoptère. Contrairement au 2 premiers tronçons, les socles du 3^{ème} ont été prévus pour une installation portée, donc plus conséquents à démolir.

Certains membres de la commission se demandent s'il ne serait pas possible de demander à l'entreprise effectuant les travaux d'enlever la totalité des câbles pendant qu'ils sont sur place mais il semble que la section 3 soit beaucoup plus difficile d'accès que les 2 premières et que cela soit irréalisable. La question pourrait néanmoins être posée et dans le cas où cela serait quand-même possible, la Municipalité se devra de présenter un nouveau préavis rapidement afin que cela puisse se faire dans la continuité des travaux ce printemps.

Afin d'éviter la démolition des 16 socles et l'évacuation des gravats de la section 3, une réflexion a eu lieu et la Municipalité s'est approchée du Parc Naturel Régional pour leur proposer qu'ils effectuent un avant-projet de sentier didactique ou de transformation de socles en banc. C'est un endroit où l'on peut effectuer une belle randonnée avec une magnifique vue. La commission est d'avis qu'au niveau



touristique nous avons besoin de projets et qu'il faut être ouvert à une solution qui coûterait moins cher que d'évacuer tout le béton, avec néanmoins une inquiétude sur la dangerosité du site en hiver pour les skieurs qui ne verraient plus les socles sans le pylône.

L'étude du Parc pourrait être financée par une partie du montant non dépensé du crédit d'étude octroyé par le Conseil Communal en 2020 et si un projet se réalise, il sera soutenu par la Commune.

Il nous est encore indiqué que contrairement à ce qui est indiqué dans le préavis, le subventionnement du Canton se fera à hauteur de 50% et non 35%.

Conclusion :

La commission est consciente que le démantèlement des Monts- Chevreuil est inévitable et nécessaire. C'est à l'unanimité de ses membres qu'elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 22/2024 tel que présenté.

Pour la commission ad hoc :

Céline Baux, rapporteur

Les Moulins, le 20 octobre 2024

